

Questions orales

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je peux dire au député qu'il y a environ deux semaines j'ai eu le plaisir de rencontrer le ministre associé des Ressources de l'Alberta qui est venu m'entretenir justement de ce sujet. Je rappelle au député que le gouvernement de l'Alberta est représenté au conseil d'administration de l'Office. La question que le député soulève fait actuellement l'objet d'une étude par les autorités albertaines.

Je rappelle également au député que les conservateurs, lorsqu'ils étaient au pouvoir, ont examiné l'utilité de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Si mes renseignements sont exacts, après consultation avec les pêcheurs des trois provinces de l'Ouest, l'impression dominante a été que ce mécanisme, indéniablement susceptible d'améliorations, est de loin le meilleur instrument de stabilité et de rentabilité pour les pêcheurs.

* * *

LES PIPE-LINES

LA COMMISSION DU GAZODUC DE L'ALASKA—LES DÉPENSES

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Puisqu'on lui a demandé à plusieurs reprises à la Chambre quand les travaux de construction du gazoduc de l'Alaska commenceront et qu'il n'a pas pu donner de prévisions à ce sujet, comment peut-il justifier le fait de maintenir la commission dont le budget est de plus de 5.3 millions de dollars cette année, s'il ne peut pas savoir exactement ce qu'elle fait à l'heure actuelle qu'elle ne pourrait pas faire lorsque le gazoduc sera installé, d'ici dix ans ou le siècle prochain? Pourquoi donnez-vous 5 millions de dollars à vos amis libéraux si vous êtes incapable de justifier leurs activités?

● (1450)

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député devrait savoir que c'est à la demande des entreprises de ce secteur que nous maintenons cette commission. Ce sont d'ailleurs elles qui paient les frais, par l'intermédiaire du gouvernement.

Une voix: Ce sont les consommateurs canadiens qui paient.

M. Chrétien: Cela ne coûte rien au contribuable.

ON DEMANDE QUE LA COMMISSION SOIT MISE EN VEILLEUSE

M. Arnold Malone (Crowfoot): Peu importe qui l'a demandé, madame le Président. Ce qui importe, c'est de savoir comment le gouvernement du Canada tient ses citoyens au courant. Il existe une dépense de 5.3 millions à laquelle ne correspond aucune activité. Si l'on ne compte pas construire le gazoduc dans un avenir prévisible, je demande à nouveau au ministre pourquoi il ne laisse pas ce projet en veilleuse jusqu'à ce qu'on lui promette que la construction du gazoduc est imminente; il pourra alors poursuivre ces activités. Quelles sont les activités que la commission ne peut pas assurer maintenant

mais qui devront peut-être être poursuivies dans l'avenir lorsqu'on construira le gazoduc?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, à mon avis, le rôle de la corporation consiste à entretenir les relations nécessaires pour maintenir ce projet en vie advenant qu'il serait possible de procéder, et si l'honorable député n'a pas compris, je vais le lui répéter en français. Les dépenses encourues dans ce projet ne sont pas payées par le gouvernement, mais par l'industrie elle-même. C'est cette dernière qui demande de maintenir ce programme, et pour ce faire elle fait parvenir au gouvernement les sommes nécessaires pour payer les salaires auxquels l'honorable député fait allusion.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

ON DEMANDE QUE DES AUDIENCES DU COMITÉ AIENT LIEU À DIFFÉRENTS ENDROITS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre sait qu'en cette époque de l'année, la plupart des agriculteurs qui seraient directement touchés par les changements proposés au tarif du Nid-de-Corbeau ne pourraient assister aux audiences du comité, qu'elles aient lieu à Ottawa ou ailleurs au Canada. Le ministre est-il disposé à leur donner immédiatement l'assurance, par le biais de la Chambre des communes, qu'il fera tout en son pouvoir pour garantir que lorsque le comité étudiera le bill, le cas échéant, les audiences auront lieu à une date qui permettra aux agriculteurs d'assister aux audiences et à des endroits accessibles à la majorité des agriculteurs?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je crois savoir que, aux termes de leur «Magna Carta», les comités établissent eux-mêmes leur propre calendrier. Je n'oserais pas m'immiscer dans les affaires internes des comités.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, dans ce cas, je voulais savoir, au nom des intéressés, si je peux compter obtenir une réponse.

Le ministre espère-t-il que cela se passera ainsi; exprimera-t-il son opinion ici, à la Chambre des communes, et dira-t-il s'il croit qu'il est important que les agriculteurs qui seront touchés par les changements proposés aient la possibilité d'assister aux audiences? Le ministre souhaite-t-il que pour faciliter les choses, le comité, quand il sera saisi du bill, sillonnera l'ouest du Canada à des dates et en des endroits qui permettront aux agriculteurs d'avoir toutes les possibilités de comparaître et de faire connaître leurs vues, étant admis que la date du 1^{er} août sera dépassée et que par conséquent, le bill n'entrerait pas nécessairement en vigueur avant l'année prochaine?